

---

---

BULLETIN DE  
NOTRE-DAME D'ÉZANG

---

---

REVUE BIMESTRIELLE DE  
SPIRITUALITÉ MARIALE ÉVANGÉLIQUE

---

---

comme Marie  
disons tous

OUI

à

DIEU

---

---

ABONNEMENT : UN AN, 2<sup>F</sup> - LE N° 0<sup>F</sup> 40  
M I N I M U M

M. LE CURÉ DE VELARS-SUR-UCHE

CCP 768 58 DIJON

TÉL. (80) 30.90.06

Février - Mars 1970

E D I T O R I A L

Chers Lecteurs ,

Ce "OUI" vous arrive pour Pâques.

Je vous souhaite de tout coeur de vous unir au mystère de la mort et de la résurrection du Seigneur : la Vierge Marie l'a fait d'une façon exemplaire. Anous, ses enfants, de l'accompagner sur le chemin de la Croix, de nous tenir debout à côté d'elle au Calvaire, A nous de ressentir le déchirement de chacune des plaies du Sauveur et de mourir au péché. A nous, avec Marie toujours, de renaître à la vie nouvelle.

Dans la nuit de Pâques, nous sommes invités à renouveler nos engagements du Baptême. Songeons qu'aussitôt après ce Baptême, on nous a très certainement consacré à la Sainte Vierge : recommandons-lui de nouveau l'enfant que nous ne cessons pas d'être pour Elle.

Nous lui demanderons, depuis son Sanctuaire de Velars, de vous bénir avec tous ceux que vous Lui recommandez.

Depuis qu'a paru le dernier OUI, le P. Pivert m' a prévenu qu'il lui serait impossible d'être des nôtres le 2 juillet. Je vous dirai, dans le prochain numéro, qui sera notre prédicateur.

Votre bien dévoué :

J. S.

m/m/m  
M  
m F  
M  
m/m/m

. . . ET NOTRE CONFRÉRIE ?  
oo

Une confrérie ?

En 1970 !!! C'est "périmé" !

Auriez-vous par hasard, en entendant ce mot de CONFRÉRIE, la vision de deux rangs de timides adolescentes aux yeux baissés, encadrées par quelques dévouées jeunesfilles "promongées", un ruban bleu défraîchi passé autour du cou, et venant (avec un formalisme plus persévérant qu'éclairé, dévider dans le sanctuaire des formules désuètes s'ajoutant sans fin les unes aux autres?

Cette vision-là, oui, elle est "périmée"...

Mais elle ne correspond pas à la réalité.

Qu'est-ce qu'une Confrérie?

C'est un rassemblement, une union de frères (et de soeurs).

L'union - la solidarité - la communauté : voilà des notions qui sont bien d'aujourd'hui. On cherche à "faire équipe" en tous domaines.

Or vous êtes nombreux à aimer votre Mère, la Sainte Vierge.

Vous êtes nombreux à l'invoquer régulièrement et à la prendre pour modèle.

Vous êtes nombreux à la retrouver volontiers à Velars sous le vocable de Notre-Dame d'Etang...

Vous êtes ses enfants, donc entre vous frères et soeurs. Mais pas de ces frères et soeurs, comme on en trouve dans les familles humaines, qui s'ignorent ou se disputent.

Vous devez être, en Notre-Dame d'Etang, des frères et soeurs "formant équipe"... et alors, même si vous ne vous en doutez pas, vous formez une c o n f r é r i e de fait.

D'ailleurs cet état de fait est établi en droit depuis 1604, date à laquelle le fameux évêque de Langres Sébastien Zamet (...Dijon n'était pas encore un diocèse) approuva la fondation de notre confrérie.

Détruite en 1791, par les circonstances qui bouleversèrent alors notre pays, elle fut relevée en 1851 par l'abbé Roger, curé de Velars, avec l'approbation de Monseigneur Rivet, évêque de DIJON.

Ouvrons maintenant les statuts de notre confrérie. Nous lisons d'abord ce préambule qui n'a pas vieilli :

"Le but de cette confrérie étant de réunir autour de Notre-Dame d'Etang un grand nombre d'âmes qui lui rendraient un culte particulier, et d'établir entre ces âmes les liens d'une prière commune, on a pris soin de ne pas la surcharger de pratiques. Le mérite consiste plutôt dans l'intention que dans la multiplicité des actes."

Voici maintenant les principaux articles :

"ARTICLE PREMIER - B U T

"La Confrérie de Notre-Dame d'Etang est établie dans l'église de Velars-sur-Ouche

1° Pour rendre un culte spécial à la très Sainte Vierge Marie, mère de Dieu, en son image miraculeuse qu'on y vénère sous ce titre : Notre-Dame d'Etang;

2° Pour remercier Dieu des grâces et des privilèges dont il a daigné la combler et des faveurs que tout le monde reçoit chaque jour par son intercession;

3° Pour prier en commun aux intentions de l'Eglise, pour toutes les nécessités

publiques et en particulier pour tous les confrères vivants et défunts et pour les recommandations faites par les fidèles en ce sanctuaire."

COMMENTAIRE : soulignons simplement que ce premier article montre bien qu'il ne s'agit pas là d'une petite boutique aux vues étroites, mais d'une vraie partie du Corps de l'Eglise.

#### " ARTICLE 2 - ADMISSIONS

"Tous les fidèles, de quelque lieu qu'ils soient, remplissant leurs devoirs de chrétien et désireux de donner constamment de bons exemples par la pratique des vertus chrétiennes, sont appelés à entrer dans cette pieuse association.

"Pour faire partie de la Confrérie de Notre-Dame d'Etang, il faut :

1° Se faire inscrire sur les registres de la Confrérie : soit en se présentant soi-même à M. le Curé de Velars, soit en lui faisant parvenir sa demande dûment signée.

2° Rester en relation avec la Confrérie de quelque manière que ce soit : pèlerinage annuel à Notre-Dame d'Etang, demande de prières, lecture du Bulletin, etc. ; en tous cas, si l'on change de résidence, il faut en avertir M. le Curé de Velars."

COMMENTAIRE : L'âge minimum pour s'inscrire personnellement est de quatorze ans.

Quant à la qualité de chrétien exemplaire, c'est affaire de loyauté. Il ne saurait être question d'en faire l'objet d'une enquête. Si vous avez conscience de ne pas l'être, ou bien ne demandez pas à faire partie de la confrérie, ou bien entreprenez sérieusement les efforts qui s'imposent. Sans doute, on n'est jamais assez bon chrétien : l'essentiel est de s'efforcer vraiment de le devenir.

### "ARTICLE 3 - CONDITIONS.

"Pour avoir part aux avantages et indulgences, tout membre de la confrérie doit mener une vie chrétienne et en particulier :

Eviter le blasphème, sanctifier le dimanche, être fidèle à ses devoirs de famille, remplir ses devoirs au temps pascal, s'interdire les mauvaises lectures.

Il récitera tous les samedis et veilles de fêtes de la Sainte Vierge et lesdits jours de fête : un Notre Père et un Je vous salue et l'invocation : Notre-Dame d'Etang, priez pour nous.

On exhorte tous les confrères à pacifier les discordes qui pourraient s'élever entre eux, et à se visiter dans les maladies, dans les disgrâces, dans les afflictions."

COMMENTAIRE : La règle de toutes les confréries est que les engagements pris ne le sont pas sous peine de péché. Autrement dit, un confrère qui omet d'invoquer Notre-Dame d'Etang le samedi est peut-être un confrère négligent; mais il ne commet pas à ce titre de péché et n'a pas à s'en confesser. De même un confrère qui commet un écart important dans sa vie de chrétien commet sans doute une faute, mais sa qualité de confrère peu fidèle à sa promesse ne renforce pas la gravité de sa faute.

### "ARTICLE 4 - AVANTAGES.

"Les jours de pèlerinage (2 juillet et début septembre), la messe sera célébrée pour tous les associés vivants et défunts de la confrérie.

"Celle-ci fera célébrer une messe à la mort de chaque confrère. La famille du défunt est invitée à prévenir M. le Curé de Velars.

### "ARTICLE 5 - INDULGENCES.

Par un rescrit du 8 janvier 1970, la Sacrée Pénitencierie concède aux confrères une indul-

gence plénière

-le jour de l'inscription

-le jour de la fête de la Visitation  
de la Bienheureuse Vierge Marie ou l'un  
des sept jours la suivant immédiatement  
pourvu que

ayant rempli les conditions habituelles  
(confession, communion et prière aux intentions  
du Souverain Pontife), ils émettent ou renou-  
vellent, au moins en leur particulier, la pro-  
messe d'observer fidèlement les statuts de la  
Confrérie.

COMMENTAIRE ; On se reportera avec profit au précé-  
dent n° de OUI pour se remettre en mémoire une  
saine conception de ce que sont les indulgences.

L'indulgence plénière concédée aux confrères  
peut être gagnée en n'importe quel lieu.

En outre, un certain nombre d'indulgences par-  
tielles sont gagnées par le fait même qu'un  
confrère est fidèle à ses obligations.

Telle est donc la Confrérie de Notre-  
Dame d'Etang.

Je viens, chers Lecteurs, vous demander  
de donner un regain de vitalité à cette fraternité  
qui déjà nous lie.

Les plus anciens d'entre vous sont  
inscrits depuis longtemps. Je reçois de temps à  
autre un diplôme d'inscription retrouvé dans les  
papiers d'un défunt ou d'une défunte, et qu'on me  
renvoie comme il est prévu pour que soit célébrée  
la messe à laquelle a droit tout confrère retourné  
à Dieu. Je célèbre cette messe avec soin. Mais je  
constate aussi, et je le regrette, que depuis mon  
arrivée à Velars, je n'ai procédé à aucune inscrip-  
tion.

Il faudrait que tous, ceux de Velars  
et ceux des paroisses voisines, ceux de Dijon et  
de tout le diocèse, ceux aussi qui sont plus loin  
-beaucoup plus loin parfois- se rassemblent sous  
le patronage maternel et si puissant de Notre-

Dame d'Etang , sans démonstrations inutilement ostentatoires, mais en y mettant tout leur coeur.

Pratiquement , tous ceux qui veulent bien répondre à cet appel vont immédiatement détacher, remplir et m'envoyer à Velars le bulletin d'inscription ci-contre. Vous pouvez en recypier d'autres pour les amis qui désireraient se joindre à vous.

Je vous accuserai aussitôt réception.

Si le nombre de réponses le justifie , je ferai imprimer de beaux diplomes d'inscription qui vous parviendront ultérieurement.

Et comme, sur cette terre, le matériel est toujours lié au spirituel, je précise que chaque année , le 2 juillet, sur vos offrandes de la journée, sera prélevé le nécessaire pour assurer la célébration des messes et pour couvrir les quelques frais administratifs. Je suis bien assuré que ceux qui ne pourront être présents à Velars sauront bien s'arranger pour verser leur quote-part.

Ne terminons pas sur cette considération terre-à-terre, mais redisons avec le Poète Sacré  
Ah, qu'il est bon! Ah, qu'il est doux,  
de se retrouver entre frères :

(et sous les plis du manteau  
d'une telle Mère ...)

-----  
.....  
Bulletins revenus...

Mme BLANOT Maisen-Dieu	- Mme GUITTARD Belfort
Esse du Jeu Meulan	-Mme J.de POMMEROL Paris.
Mme Chapelle SANTENAY 1 B	-Mme Clergue CRUGÉY
Mme Fr.DECOUT Hauteville	-M. Eugène ROY Maxilly
Mme Ch.DENANT Paris 10°	- Melle VAUVILLIERS Dijon
Mme L. GOURMAND	Paris 16°

Qui nous indiquera la bonne adresse?



# L A      S O U S C R I P T I O N

~~1970/1971/1972/1973/1974/1975/1976/1977/1978/1979/1980~~

Total au 24 janvier 1970

73 616 96

Anonyme Velars	20 00
Mme Bagnard	5 00
A.B.	50 00
A.B.	10 00
Mme E. Magnien	10 00
M. A. Briet	30 00
Mme Sac	5 00
Mme Truchetet	100 00
Melle Monot	3 00
Mme Couvreur	10 00
Colonel Garreau	10 00
Mme Grebot	15 00
N.-D.d'E. j'ai besoin de vous!	10 00
Anonyme	10 00
Mme Ragonneau (Pont d'O.)	5 00
Tronc de l'église	96,52
Intérêts du 4° trim. 59	682,81

Total du 24.I au 25.3

I 072,33

I 072 33

TOTAL GENERAL AU 25 MARS 70

74 689 29

-----

... IL EST TEMPS DE REMETTRE EN HONNEUR  
LA PRIERE A LA VIERGE,  
LA MEDITATION DE SES MYSTERES,  
ET SURTOUT L'IMITATION DE SES VERTUS.

(Lettre pastorale de Mgr Kérautret,  
Evêque d'Angoulême)

-----





ACTE DE CONSÉCRATION À NOTRE-DAME D'ÉTANG.

Vierge sainte, Mère de Dieu, reine du ciel et de la terre, refuge très-assuré de tous ceux qui espèrent en vous ; humblement prosterné aux pieds de votre image miraculeuse d'Etang, par laquelle il a plu à Dieu d'opérer tant de merveilles, en présence de toute la cour céleste, je vous choisis pour mon guide et ma souveraine, me proposant dès à présent de vous servir le plus fidèlement qu'il me sera possible le reste de mes jours, et de vous faire aimer, honorer et servir partout autant que je le pourrai. Je viens me jeter dans le sein de votre miséricorde, et mettre, dès ce moment et pour toujours, mon âme et mon corps sous votre sauvegarde et sous votre protection spéciale.

Je vous confie, et je remets entre vos mains toutes mes peines et mes misères, toutes mes pensées, mes affections, mes paroles et mes actions, ainsi que le cours et la fin de ma vie, afin que, par votre sainte intercession et par vos mérites, toutes mes œuvres soient faites selon votre volonté et en vue de plaire à votre divin Fils. Je vous supplie, par l'amour et la bonté que vous avez pour nous, de me recevoir aujourd'hui au nombre de vos plus fidèles serviteurs (ou de vos plus fidèles servantes) et de m'honorer d'une protection spéciale durant tout le cours de ma vie et à l'heure de ma mort.

Ainsi soit-il.

DÉPÔT LÉGAL DES PARUTIONS  
LE GÉRANT : J. SENDER